

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/784

Approbation d'une convention de mise à disposition d'un local situé 60 rue Arrachart à Lyon 8e au profit de l'union nationale des combattants du Rhône section Lyon rive gauche

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

SEANCE DU 19 JANVIER 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 22 JANVIER 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/784 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SITUE 60 RUE ARRACHART A LYON 8E AU PROFIT DE L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DU RHONE SECTION LYON RIVE GAUCHE (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 janvier 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'union nationale des combattants du Rhône a pour objet de maintenir les liens de camaraderie et de solidarité entre tous ceux qui ont participé à la défense de la Patrie. Elle perpétue le souvenir des combattants morts pour la France, dispose d'un service d'information et de documentation et participe à toute œuvre d'entraide et d'assistance aux familles d'anciens combattants. Cette association défend par ailleurs les intérêts moraux, sociaux et matériels des anciens combattants de tous conflits, des victimes de guerre et de leurs ayants droits.

Afin de permettre à l'union nationale des combattants de mener à bien les actions qu'elle conduit, la Ville de Lyon met à sa disposition un local d'une surface de 67 m² environ, en rez-de-chaussée, au 60 rue Ludovic Arrachart à Lyon 8^e.

La Ville de Lyon est locataire de ce local et le met à disposition de l'association à titre gracieux par convention d'utilisation temporaire. La valeur locative annuelle correspondant à cette mise à disposition est estimée à 8 241 €.

La convention actuelle étant arrivée à échéance, je vous propose de renouveler la convention de mise à disposition de ce local du domaine privé dans les conditions prévues ci-dessus, avec une prise en charge des fluides par l'association et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'union nationale des combattants du Rhône, concernant la mise à disposition à titre gratuit du local situé 60, rue Ludovic Arrachart à Lyon 8^e, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. D. DURAND